

**Arrêté N° 00277-2026 du 22 juin 2026****PORTANT MODIFICATION DES DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES,**

- VU le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles L2122-18 et suivants,
- VU le procès-verbal du Conseil municipal du 21 mars 2026 relative à l'installation du Conseil municipal, à l'élection du Maire et à l'élection des Adjointes,
- VU l'arrêté 156-2026 du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures aux adjoints et conseillers municipaux,
- VU l'arrêté n°189-2026 du 20 avril 2026 portant modification de l'arrêté de délégation de fonctions et de signatures adjoints et conseillers municipaux,
- VU le recours gracieux de M. le Préfet de la Région Réunion concernant les arrêtés n°156-2026 du 1<sup>er</sup> avril 2026 et n°189-2026 précités,
- CONSIDERANT la nécessité pour la bonne administration de la commune de conférer des délégations aux adjoints et conseillers municipaux dans les domaines suivants,
- CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour les délégations attribuées aux adjoints et conseillers municipaux,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les arrêtés n°156-2026 et 189-2026 précités sont abrogés et substitués par le présent arrêté.

**Article 2 :** Les matières liées à la gestion budgétaire et financière, à la sécurité et la prévention des atteintes à l'ordre public, ainsi que l'urbanisme sont exercées directement par le Maire de la commune.

**Article 3 :** Délégations de fonctions et de signatures sont accordées aux adjoints et conseillers municipaux dans les domaines suivants :

| Matières déléguées                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Fonction                | Prénom-NOM         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------|
| Ressources Humaines, Environnement, ERP & Informatique                                                                                                                                                                                                                                                    | 1 <sup>er</sup> adjoint | Jean-Yves FAUSTIN  |
| Tourisme                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2 <sup>e</sup> adjointe | Sabine IGOUFFE     |
| Loisirs, Sport et Vie Associative et Sportive                                                                                                                                                                                                                                                             | 3 <sup>e</sup> adjoint  | Jean-Claude DAMOUR |
| Affaires Générales et Protocole : <ul style="list-style-type: none"><li>- Etat-Civil (titres d'identité, actes d'état civil) et Elections (inscriptions, radiations, organisation et tenue des bureaux de vote)</li><li>- Affaires funéraires</li><li>- Secrétariat Général</li><li>- Protocole</li></ul> | 4 <sup>e</sup> adjointe | Héliette THIBURCE  |
| Petites Villes de Demain                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 5 <sup>e</sup> adjoint  | Alain RIVIERE      |



|                                                                                         |                                 |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------|
| Action Sociale & Jeunesse                                                               | 6 <sup>e</sup> adjointe         | Gina DALLEAU         |
| Agriculture, PAT, Cérémonies et Commémorations                                          | 7 <sup>e</sup> adjoint          | Mickaël PAYET        |
| Education                                                                               | 8 <sup>e</sup> adjointe         | Mélissa MOGALIA      |
| Partenariats Extérieurs                                                                 | Conseillère municipale déléguée | Sonia ALBUFFY        |
| Services Techniques                                                                     | Conseiller municipal délégué    | Bernard LEFLEM       |
| Culture, Patrimoine, Médiathèque & Mobilité Européenne et Internationale des Jeunes     | Conseillère municipale déléguée | Béatrice MAILLOT     |
| Voieries et bâtiments                                                                   | Conseiller municipal délégué    | Willy JULIE          |
| Troisième Âge                                                                           | Conseillère municipale déléguée | Henriette BERGAMME   |
| Restauration scolaire                                                                   | Conseiller municipal délégué    | Wilfrid FONTAINE     |
| Fêtes et Animations Locales                                                             | Conseillère municipale déléguée | Emmanuelle PROBST    |
| Biodiversité et Rucher communal                                                         | Conseiller municipal délégué    | Bernard FOSSY        |
| Habitat et Chantiers d'Insertion                                                        | Conseillère municipale déléguée | Blandine LAURET      |
| ECGA                                                                                    | Conseiller municipal délégué    | Victorien JUSTINE    |
| Maisons de quartier et Espaces de Vie Sociale                                           | Conseillère municipale déléguée | Myriam PARIEL        |
| Parc automobile et engins techniques                                                    | Conseiller municipal délégué    | François DIJOUX      |
| Activités périscolaires et Centres de Loisirs                                           | Conseillère municipale déléguée | Annie-Claude BOYER   |
| Transition Ecologique et Energétique                                                    | Conseiller municipal délégué    | Mhédi MAURER         |
| Communication, Réseaux sociaux & Coopération Européenne et Internationale décentralisée | Conseillère municipale déléguée | Emilie CANDASSAMY    |
| Enfance et Famille                                                                      | Conseillère municipale déléguée | Reine-Claude BALASSY |

**Article 4 :** Dans le cadre des délégations prévues à l'article précédent, les adjoints délégués assurent l'instruction et le suivi des dossiers relevant de leurs délégations et disposent de la faculté de signer tous les actes et décisions, ainsi que tous courriers et pièces administratives s'y rapportant. Ils sont associés à l'examen des demandes de subventions relevant du périmètre de leur délégation.

**Article 5 :** Dans le cadre des délégations prévues à l'article 3, les conseillers municipaux délégués assurent l'instruction et le suivi des dossiers relevant de leurs délégations et disposent de la faculté de signer tous les actes et décisions, ainsi que tous courriers et pièces administratives s'y rapportant. Ils sont associés à l'examen des demandes de subventions relevant du périmètre de leur délégation.

**Article 6 :** Les actes et les décisions visées aux articles 4 et 5, et plus généralement tous les actes à signer, font l'objet d'un visa préalable de la direction générale des services de la commune quand ils ont une incidence financière. Pour les actes relevant de la commande publique, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, la signature est exercée par le premier adjoint ou, à défaut, par l'adjoint délégué selon l'ordre du tableau, conformément aux dispositions légales.



Article 7 : Les dispositions des articles 4 et 5 ne sont pas applicables :

- Aux décisions relatives à la situation des personnels et à l'organisation des services de la commune de La Plaine des Palmistes (sauf pour le cas de l'adjoint délégué aux ressources humaines),
- Aux actions en justice intentées au nom de la commune,
- Aux mémoires, communications et projets de délibération à présenter devant le conseil municipal.

Article 8 : En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, notamment en cas de départ, conformément à l'article L2122-17 du CGCT, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

Article 9 : Les présentes délégations s'exercent sous la surveillance et la responsabilité du Maire de La Plaine des Palmistes. Ces délégations ne peuvent en aucun cas faire obstacle au pouvoir du Maire d'accomplir personnellement ou de signer tout acte ou toute décision. Cette délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas expressément rapportée.

Article 10 : Les actes signés par les adjoints ou les conseillers municipaux délégués font apparaître la mention de leurs prénoms, noms et qualité, en recourant par ailleurs à la formule suivante :

- Pour un adjoint, « *Pour le Maire et par délégation, le/la [numéro d'ordre] adjoint(e)* »
- Pour un conseiller municipal délégué, « *Pour le Maire et par délégation, le/la conseillère municipal(e) délégué(e)*. »

Article 11 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint Denis de La Réunion dans le délai de deux mois, à compter de sa transmission au Représentant de l'État et de sa date de notification individuelle et de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et une ampliation sera adressée au Responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-André.

Article 12 : MM. le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Benoît.

Fait à La Plaine des Palmistes,

Le 22 juin 2026

Le Maire

Johnny P. [Signature]

